



CS TMGE
APPRENTISSAGE

Certificat de Spécialisation

Travaux Mécanisés

de Génie Ecologique

EMBAUCHER UN APPRENTI

AIDE AU RECRUTEMENT

Le CS TMGE, une formation dans la filière du génie écologique, spécialisée dans la réalisation de travaux mécanisés :

Restauration écologique des milieux dégradés

Réhabilitation des milieux naturels aquatiques

Renaturation de sites

Intervention dans les espaces naturels protégés ou à enjeux de conservation

Embauchez un apprenti !

Les atouts de l'apprentissage

- ✓ Faire entrer un jeune en contrat d'apprentissage est une excellente manière de **FORMER UN SALARIÉ À SES MÉTHODES, SES PRATIQUES, SA CULTURE D'ENTREPRISE.**
- ✓ Ce processus de transmission lente et progressive des valeurs, méthodes et objectifs de l'entreprise permet de préparer une éventuelle **INTÉGRATION** du jeune au sein de l'équipe, en tant que salarié à part entière, à l'issue de son contrat d'apprentissage.
- ✓ L'alternance est un choix de formation révélateur de la maturité et de la motivation du jeune ; c'est aussi **UNE MEILLEURE GARANTIE D'ENGAGEMENT RÉEL** de l'apprenti dans les missions confiées.
- ✓ Si encadrer un jeune demande de l'investissement, en contrepartie sa rémunération et les charges sont réduites. Au fil du temps, votre apprenti deviendra **AUTONOME**, vous pourrez **COMPLEXIFIER SES MISSIONS** et l'amener à prendre des **RESPONSABILITÉS.** *Il pourrait même vous remplacer ponctuellement en cas d'absence !*
- ✓ L'apprenti travaille en fonction de vos besoins. Il n'a donc pas de sujet de stage à trouver mais **IL PARTICIPE À PART ENTIÈRE AUX DIFFÉRENTES ACTIVITÉS** qui rythment la vie de votre structure.
- ✓ L'apprenti **ÉLARGIT VOTRE RÉSEAU PROFESSIONNEL**, en côtoyant leurs camarades, qui sont généralement dans des organismes variés, en rencontrant nos partenaires, et grâce aux formateurs et intervenants professionnels de la formation.

Les employeurs

d'un apprenti en CS TMGE

Toute structure qui réalise des travaux mécanisés sur des sites spécifiques, souvent à forts enjeux écologiques : réhabilitation des milieux artificialisés ou dégradés, restauration et aménagement d'ouvrages des milieux naturels humides, intervention sur les espèces exotiques envahissantes, élimination d'embâcles, réhabilitation de sites industriels ou de friches urbaines, travaux dans des espaces naturels protégés, ou avec des enjeux de conservation de la biodiversité, etc.

LE SECTEUR PRIVE

Entreprises du génie écologique et du génie végétal
Entreprises du paysage,
Entreprises intervenant dans les cours d'eau
Entreprises de travaux publics et de génie civil, de terrassement
Entreprises d'aménagement du territoire
Exploitants de carrières, de milieux agricoles ou forestiers

LE SECTEUR PUBLIC

Collectivités territoriales ou établissements publics réalisant les travaux en régie

Quelles activités

peut-on confier à l'apprenti ?

Dans le cadre de leur apprentissage, vous pouvez confier à l'apprenti différentes tâches, comme :

PREPARATION DU CHANTIER	<p>Participation à l'organisation du chantier :</p> <ul style="list-style-type: none">* Evaluation des risques et les dangers encourus dans la situation de travail* Repérage des zones d'habitats et les végétaux à préserver* Réalisation du sondage du sol, évaluation de la portance des sols, de la stabilité des berges, etc.* Repérage du tracé du cheminement optimum et les emplacements de positionnement des engins <p>Préparation des éléments nécessaires à la réalisation du chantier</p> <ul style="list-style-type: none">* Préparation du matériel, des machines, des matériaux et des EPI* Vérification de l'état fonctionnel et la conformité du matériel et des machines* Contrôle l'absence de pollution des matériels entrant sur le chantier* Mise en place du dispositif de sécurité sur le périmètre du chantier* Piquetage des zones sensibles à partir des plans* Organisation du plan de circulation respectant les zones à enjeux écologiques* Installation les zones de stockage des excavations, et des livraisons* Approvisionnement du chantier* Compte-rendu des aléas, de l'avancement du chantier ou des problèmes
REALISATION DE TRAVAUX MECANISES DE GENIE ECOLOGIQUE	<p>Réalisation avec engins des travaux de préservation, restauration, réhabilitation des milieux</p> <ul style="list-style-type: none">* Intervention sur les embâcles* Abattage sélectif des arbres* Travaux de mise à sec Effacements de seuils* Reméandrage ou le remodelage des rivières* Enrochements* Mise en place de pieux* Mise en place des caissons végétalisés* Traitement des espèces exotiques envahissantes <p>Réalisation des travaux mécanisés de renaturation</p> <ul style="list-style-type: none">* Travaux d'aménagement des sols* Ensemencement* Plantations et transplantations des arbres/espèces
REALISATION DE TRAVAUX MANUELS DE GENIE ECOLOGIQUE	<ul style="list-style-type: none">* Travaux manuels en appui de l'équipe, à titre d'ouvrier
MAINTENANCE NETTOYAGE ET CONTRÔLE DES MATÉRIELS, MACHINES ET ÉQUIPEMENTS	<ul style="list-style-type: none">* Maintenance de premier niveau* Nettoyage et désinfection du matériel et des équipements* Contrôle l'état et la conformité des matériels, machines et équipements, des EPI* Vérifications et entretiens périodiques

Le contenu pédagogique

de la formation

L'organisation de la formation est le fruit d'une enquête de terrain menée auprès d'acteurs de terrain. A partir du référentiel national, nous avons co-construit le contenu des modules avec des professionnels issus d'entreprises de travaux de génie écologique ainsi que des donneurs d'ordre, comme les collectivités et syndicats mixtes de gestion de bassin versant..

LA PROGRESSION PÉDAGOGIQUE (par ordre chronologique)

L'organisation des modules permet **UNE CONFRONTATION DU CANDIDAT A DES ACTIVITÉS DE PLUS EN PLUS COMPLEXES OU DELICATES DANS L'ORGANISATION OU LA RÉFLEXION, OU POUR LA MANIPULATION DES ENGINs.**

LES MODULES PROFESSIONNELS

ORGANISATION DE TRAVAUX

>> PERMETTRE UN DÉROULEMENT OPTIMAL DES TRAVAUX

RECONSTITUTION DE ZONES DEGRADÉES OU ARTIFICIALISÉES

>> AMÉLIORER OU RESTAURER LA BIODIVERSITÉ ET LES FONCTIONNALITÉS DE L'ÉCOSYSTÈME

RESTAURATION ET AMÉNAGEMENTS DE MILIEUX NATURELS HUMIDES

>> CONTRIBUER À LA RÉSILIENCE DE L'ÉCOSYSTÈME DANS LE RESPECT DE LA FRAGILITÉ ET DE LA SPÉCIFICITÉ DES SITES

Nous avons organisé la formation afin de rendre les apprentis opérationnels plus rapidement:

- ⇒ Acquisition du vocabulaire professionnel et passage du SST dès la 1ère semaine
- ⇒ Les notions sur la biodiversité et la prise en compte des impacts en début de parcours
- ⇒ Des cours sur l'entretien du matériel en début de formation
- ⇒ Une formation équivalente CACES intégrée dans le 1er module (ACES)
- ⇒ Des situations d'apprentissage progressivement complexes sur la conduite d'engin
- ⇒ Des séances de retour d'expériences organisées avec des professionnels (RETEX)
- ⇒ Les évaluations se déroulent en situation réelle de travail, en partenariat avec les acteurs du territoire et de la filière

L'organisation

de l'alternance

La formation est organisée de manière à concilier au mieux les contraintes pédagogiques et administratives (CCF, saisie des notes, examen terminal...) et la logique du travail dans le domaine des travaux de génie écologique (saisonnalité des activités).

- ✓ **Le calendrier de l'alternance de l'année vous est communiqué à l'avance. Les périodes d'alternance sont conçues pour favoriser la progression des apprenti-e-s**
- ✓ 12 semaines de cours complètes au centre de formation de Hyères
- ✓ Des semaines de formation complètes (soit 35h/semaine)
- ✓ Les autres semaines se déroulent dans la structure d'apprentissage, y compris les vacances scolaires.

L'ACCOMPAGNEMENT DE L'APPRENTI

- ✓ Un **entretien tripartite** (apprenti, entreprise, UFA) en début de formation permet de :
 - ⇒ présenter les attendus de la formation : programme, niveaux, capacités attendues ;
 - ⇒ dévoiler les éventuels écueils de la formation et surtout de les prévenir ;
 - ⇒ échanger sur les projets professionnels et de formation de l'apprenti ;
 - ⇒ faire le point sur les pré-acquis de l'apprenti ;
 - ⇒ co-construire et valider le parcours de formation de l'apprenti
 - ⇒ Aménager les épreuves et prendre en compte la situation de handicap
- ✓ Le **suivi personnalisé** de chaque apprenti est assuré par la désignation d'un formateur référent. Des RDV sont organisés par le biais de visite d'entreprise (nous nous déplaçons) ou par téléphone pour faire le point sur son insertion professionnelle et l'acquisition des compétences (1 à 2 fois par an et plus en cas de problème éventuel ou de demande de votre part).
- ✓ Nous demandons à l'apprenti de tenir un **livret professionnel d'apprentissage**, sorte de carnet de liaison entre le centre de formation et l'employeur.

Il y notera les activités réalisées dans votre structure, sur lequel nous nous appuyerons pour **enrichir la formation**. Les activités réalisées au centre de formation seront également consignées et sont donc accessibles au maître d'apprentissage qui peut **suivre la progression** de l'apprenti.

- ✓ **Les visites en entreprise du formateur référent ainsi que le livret professionnel d'apprentissage et la réunion annuelle de tous les maîtres d'apprentissage entretiennent un lien étroit entre activités en entreprise et activités au centre de formation.**

La relation

Apprenti-Employeur

- ✓ **L'apprenti est un salarié progressivement productif** qui apprend son métier en alternant période en entreprise et temps d'enseignements en centre de formation.
- ✓ Les obligations et responsabilités vis-à-vis de l'apprenti sont les même que pour tout autre salarié : c'est votre convention collective qui s'applique.
- ✓ Le temps de travail est le même que les autres salariés. Les apprentis peuvent travailler les week-end et jours fériés : c'est selon les besoins de votre structure. Ils ont droit à des congés payés, en fonction de votre calendrier.

- ✓ **Les activités de l'apprenti peuvent être variées,** allant de la mise en œuvre de travaux d'entretien du paysage, aux suivi de chantier, gestion administrative, assistance à la conception de projets, etc.
- ✓ La différence de statut avec un stagiaire est importante : **l'apprenti travaille en fonction de vos besoins.** Il n'a donc pas de sujet de stage à trouver mais il **participe à part entière aux différentes activités qui rythme la vie de votre structure.** Il peut être sur le terrain mais aussi participer à des tâches administratives, établir des devis, rechercher des données pour élaborer un cahier des charges, accueillir des clients ou des fournisseurs, ...
- ✓ Contrairement à un stagiaire, **vous pouvez ainsi lui confier des tâches qui progresseront en complexité et en responsabilité pendant les deux années de la formation.**
C'est d'ailleurs ainsi que nous avons construit notre progression pédagogique.
- ✓ Au niveau BTS il est normal d'attendre de l'apprenti **une certaine autonomie** de travail. Nous avons, par exemple, des jeunes apprentis qui gèrent de façon autonome des dossiers administratifs (suivi de travaux), des projets, en faisant des remontées régulières à l'employeur.

Il est rare que les apprentis puissent participer, au sein de l'organisme d'accueil, à l'ensemble du champ professionnel couvert par le diplôme : c'est normal !

Nous prenons en compte la diversité des situations de nos apprentis et notre formation couvre l'ensemble du référentiel du diplôme (votre apprenti ne sera pas pénalisé)

D'autre part, nous mettons en œuvre **des situations de travail réelles** grâce à nos divers partenaires publics et privés de la filière.

Un maître d'apprentissage doit être désigné dès la signature du contrat.

Son rôle est d'encadrer l'apprenti, suivre son activité, afin de l'évaluer et dresser des bilans réguliers en lien avec notre centre de formation.

Le maître d'apprentissage doit être majeur et :

- ⇒ soit avoir un diplôme de niveau équivalent et 1 an d'expérience
- ⇒ soit justifier de 2 ans d'expérience dans le domaine d'activité

Former un ou une apprenti-e, c'est aussi agir dans l'intérêt de l'entreprise, du métier et de la profession

- ✓ Accueillir un apprenti, c'est **participer à la formation des professionnels de la filière.**
- ✓ Les jeunes apprentis enrichissent notre contenu pédagogique grâce à leur retour d'expérience, ce qui nous permet **d'améliorer la formation** et de la professionnaliser.
- ✓ En échange, ils vous apportent aussi **des nouvelles méthodes de travail, des connaissances apprises avec leurs formateurs et le réseau professionnel des intervenants**
- ✓ Ce que l'apprenti-e apprend au centre fait partie du parcours de formation, et lui sera utile dans votre entreprise. Il ou elle sera plus **efficace** et pourra **vous appuyer dans vos missions.**
- ✓ A l'issue de la formation, votre apprenti-e pourra **mettre en valeur les compétences et qualifications qu'il ou elle aura acquises chez vous**, pour une future recherche d'emploi ou une poursuite d'étude.
- ✓ **Vous assurez son employabilité** : l'apprentissage est une passerelle pour l'emploi. Grâce à l'alternance, votre apprenti-e aura acquis une **maturité professionnelle**, des **savoir-être** et une **culture professionnelle.**

L'alternance est une véritable opportunité pour votre apprenti.

- ✓ Si votre activité se porte bien, et qu'une embauche est possible, **vous disposerez d'un ou une apprenti-e formé-e** à vos pratiques et opérationnel-le.
- ✓ **Le rôle de maître d'apprentissage peut être gratifiant pour un salarié :**
 - ⇒ Reconnaître et valoriser son savoir-faire
 - ⇒ Diversifier ses activités
 - ⇒ Transmettre les valeurs du travail et une culture du métier
 - ⇒ Favoriser l'insertion socio-professionnelle d'un jeune
- ✓ **L'apprentissage s'apparente au compagnonnage** : les anciens apprentis deviennent souvent maîtres d'apprentissage, transmettant à leur tour leurs savoir-faire et leur expérience, agissant ainsi dans l'intérêt de la profession.

Le recrutement de l'apprenti

& l'entrée dans la formation

L'apprentissage s'adresse aux jeunes de 16 à 29 ans, hors-dérogation.

Un maître d'apprentissage peut tutorer deux apprentis.

La marche à suivre:

- ✓ Sélectionnez les profils des candidats en fonction de vos critères.
- ✓ Vérifiez que le candidat réponde aux **conditions d'accès* à la formation**.
- ✓ Si vous souhaitez être accompagné, ou avoir un avis, n'hésitez pas à nous contacter
- ✓ Remplissez le **dossier de candidature**** et renvoyez le au secrétariat qui préinscrira le candidat et prendra contact avec vous.
- ✓ Le centre de formation prend en charge la suite des formalités administratives

* Conditions d'accès

Admission avec détention d'un diplôme agricole de niveau IV (brevet ou bac professionnel) ou de niveau V (BTS) des filières nature, paysage, forêt ou agroéquipement

Situations particulières : nous contacter

**** document à télécharger sur : agricampus.fr/formations-par-apprentissage/**

Consultez les sites officiels mis à jour :

Pour simuler les aides et les salaires : <https://www.alternance.emploi.gouv.fr>

Le CNFPT accompagne désormais les collectivités en prenant en charge 100% du financement de la formation dans le secteur public local, à partir du 1er janvier 2022 (loi finance 2022):

<https://www.cnfpt.fr/se-former/former-vos-agents/accueillir-apprenti/national>

CONTACTS

Suivi des candidats

lisa.bertrand@educagri.fr

Secrétariat / suivi administratif des candidatures

secretariat.ufa.hyeres@gmail.com

Animation pédagogique / parcours personnalisé

marie-agnes.decoopman01@educagri.fr

Responsable du centre

fabienne.lambert-paone@educagri.fr



32 chemin Saint-Lazare

83400 Hyères

04 94 00 55 64

secretariat.ufa.hyeres@gmail.com

agricampus.fr



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité



CFA RAP PACA

Apprentissage
Agricole Public

Hyères